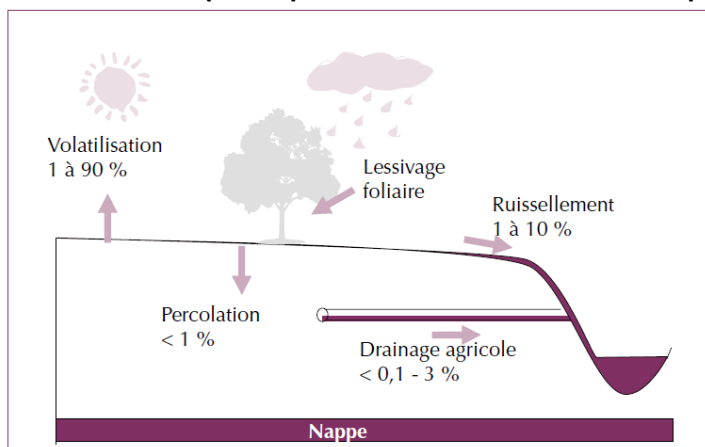


Messages clés des sessions de réactualisation DPR2 de décembre 2024 :

- Pour le classement de parcelle il faut mesurer la pente moyenne et donc la longueur totale de la pente
- Zone boisée : évaluer leur efficacité peut parfois faire l'objet d'une « négociation avec l'agriculteur », 2 critères qui ne peuvent être négociable :
 - ➔ si elle est pentue >5% et <= à 5 mètres de large alors elle ne peut pas être considérée comme un aménagement efficace (en lien avec le temps de rétention de l'eau nécessaire à la dégradation des molécules mères)
 - ➔ si la zone boisée est étendue avec un chemin pédestre bien tassé qui relie la parcelle au RHF alors le chemin « court-circuite » la zone boisée qui ne peut être considérée comme un aménagement efficace.
- La distance de la parcelle au RHF : ce qui est considéré comme RHF n'est pas la zone humide mais bien le cours d'eau, fossé, ruisseau circulant.
- redécoupage (type 5) : *intervient quand la distance à l'eau est < 20 m et la longueur de pente est > 250 m ou que la pente est > 5% (distance à l'eau entre 20 et 200 m) et la longueur de pente > 350 m.*
 - ➔ Redécoupage cultural peut être proposé si pas acceptable de redécouper physiquement
 - ➔ Aménagement de type talus à prioriser si pas acceptable de redécouper la parcelle afin d'éviter (la majorité) des transferts par ruissellement qui se produisent au cours d'une année.
- le DPR2 est un outil de diagnostic utile pour limiter les transferts de PP par les eaux de surface (ruissellement) et les molécules mères.

Les aménagements préconisés permettent de déclasser une parcelle vis-à-vis du risque de transfert par ruissellement mais pas vis-à-vis du risque de transfert par drainage ou percolation (nappe proche).

Rappel sur intensité des pertes par voies de transfert à l'échelle parcellaire :



N.B. les pertes sont exprimées en % des quantités appliquées de substances actives)

Deux diapos en compléments des échanges que nous avons eu, pour se poser les « bonnes » questions quand on est concerné par un captage souterrain :

➤ Au sujet des aquifères et captages

- Le délai entre usage des pesticides et la contamination des eaux dépend
 - du taux de renouvellement des eaux du captage
 - des conditions de recharge (diffuse par percolation à partir des sols ou concentrée par réinfiltration d'eaux de surface)
- Question à se poser pour identifier les méthodes potentielles de protection
 - Est-ce que l'aquifère est principalement alimenté par des eaux de ruissellement se réinfiltrant ou par des eaux de percolation issues des parcelles traitées ?
- Si alimentation majoritaire par ruissellement,
 - Les moyens de mitigation doivent viser à limiter le ruissellement (par ex: bandes enherbées) ou réduire la contamination du ruissellement (par ex: ZHN-ZHA)
- Si alimentation majoritaire par percolation à partir des sols
 - Peu de moyens de mitigations sauf
 - à augmenter rétention et/ou dégradation des PPP dans les sols (voir exposé P. Benoît)
 - à limiter la percolation en augmentant l'évapotranspiration

➤ Conclusions sur les voies de transfert hydrologique

- Aux doses courantes la contamination des eaux par les pesticides est quasi-inélucltable
 - Limiter les transferts est utile et nécessaire mais limiter les usages est plus efficace en général !
- Les facteurs hydrologiques du transfert sont extrêmement variables d'un captage à l'autre (selon type d'aquifère, nature de la recharge, sols, systèmes de culture, géométrie du bassin versant)
 - Un diagnostic local préalable à la mise en place de moyens de limitation des transferts est toujours nécessaire : **Il n'y a pas de solution universelle**
- Le délai d'observation des contaminations après épandage peut être très variable:
 - Selon les conditions locales, les contaminations observées peuvent être le reflet de pratiques d'épandages anciennes et réciproquement les pratiques en cours peuvent ne produire des contaminations visibles que bien plus tard.
 - dans ce cas les actions de protection doivent anticiper les contaminations futures potentielles en fonction des usages en cours



Contacts :

Lise Ponchant

lise.ponchant@bretagne.chambagri.fr

Tel: 02 97 46 22 30 / Port. : 06 11 77 82 70

Vannes

Emmanuel Maillet

emmanuel.maillet@bretagne.chambagri.fr

Tel : 02 22 93 63 43 / Port. : 06 09 68 35 64

Vitré

Patrice Cotinet

patrice.cotinet@bretagne.chambagri.fr

Tel: 02 97 46 73 10 / Port. : 06 08 41 89 00

Station de Kerguéhennec, Bignan